

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

5ème Rallye National du Pays du Lin

Moderne · VHC · VHRS · P.E.A.

BOLLEZEELE

23 · 24 · 25 Octobre 2026

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Saison 2026

ASACNF — Team Olivier Planque RACING

MOT DU PRÉSIDENT

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le 5ème Rallye National du Pays du Lin, de la Préfecture du Nord et de la Ville de Bollezeele, que nous avons pu organiser cette nouvelle édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de la course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, et de veiller à traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées à une session, en nombre de passages et à des plages horaires bien définies.

En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement pendant les reconnaissances du parcours. De votre comportement, dépend l'avenir de notre épreuve.

Olivier PLANQUE

Président du Comité d'Organisation

PROGRAMME & HORAIRES

CALENDRIER OFFICIEL

Parution du règlement	Mardi 01 Septembre 2026
Ouverture des engagements	Mardi 01 Septembre 2026
Clôture des engagements	Lundi 12 Octobre 2026 à 24h00
Publication liste des engagés	Jeudi 15 Octobre 2026
Distribution carnets d'itinéraire – Hostellerie Saint-Louis 47 Rue de l'église, 59470 Bollezeele	Sam. 17 & Dim. 18 Oct. de 08h00 à 13h00
Distribution carnets d'itinéraire – Hostellerie Saint-Louis 47 Rue de l'église, 59470 Bollezeele	Vendredi 23 Oct. de 08h00 à 13h00
Reconnaisances (3 passages max)	17, 18 et 23 Oct. de 09h00 à 18h00
« Pré-Vérifications administratives »	A LA PRISE DES CARNETS D'ITINERAIRE
Vérifications administratives complémentaires et présentation des permis de conduire et des licences le Vendredi 23 Octobre 2026 de 17h00 à 21h00	
Vérifications techniques – Garage BOO & VANHEE RENAULT – 86 Rue de l'église, 59470 Bollezeele	Vendredi 23 Octobre 2026 de 17h00 à 21h00
Mise en Parc fermé – Place de Bollezeele	Aussitôt après les vérifications techniques
1ère réunion commissaires sportifs – Salle Polyvalente Bollezeele	Vendredi 23 Octobre 2026 à 20h00
Publication liste équipages autorisés & ordres de départ	Vendredi 23 Octobre 2026 à 22h00
Départ du rallye – 1er concurrent VHRS	Samedi 24 Octobre 2026 à partir de 10h30
Fin de la 1ère étape – 1er concurrent VHRS	Samedi 24 Octobre 2026 à partir de 17h08
Classement provisoire 1ère étape	30' après l'arrivée du dernier concurrent
Départ de la 2ème étape – 1er concurrent VHRS	Dimanche 25 Octobre 2026 à partir de 08h00
Arrivée du rallye – 1er concurrent VHRS	Dimanche 25 Octobre 2026 à partir de 15h42
Affichage classement provisoire	45 min. après l'arrivée de la dernière voiture
Affichage classement officiel définitif	30 min. après le classement provisoire
Vérifications techniques finales	Immédiatement après l'arrivée
Remise des prix	Sur le podium au fil des arrivées

ARTICLE 1P — Organisation

L'ASACNF en qualité d'organisateur administratif et le Team Olivier Planque RACING en qualité d'organisateur technique, organisent sous l'égide de la F.F.S.A. un rallye automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

5ÈME RALLYE NATIONAL DU PAYS DU LIN

L'épreuve sera triplée par un rallye de véhicules historiques de compétition (VHC) dénommé :

5ème RALLYE NATIONAL DU PAYS DU LIN VHC

Et par un rallye de Véhicules Historiques de Régularité Sportive (VHRS) dénommé :

2ème RALLYE NATIONAL DU PAYS DU LIN VHRS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **06/07/2026** sous le numéro **3126** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **614** en date du **29/07/2026**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation (TOP RACING)

- Président : Olivier PLANQUE
- Vice-Président : Damien VALLEE
- Responsable Relations avec les Maires : Olivier PLANQUE
- Responsable Parcours : Olivier PLANQUE / Anthony MASNEUF / Samuel SAINT-GHISLAIN
- Responsable Road book : Gianni PASQUALINI / Philippe QUEVAL
- Responsable des Officiels : Damien VALLEE / Laura PASQUALINI
- Responsable des Commissaires : Catherine HOUSSIN
- Responsable Sécurité : Jean-Pierre HOUSSIN
- Responsable Partenariat : Laetitia VALLEE
- Responsable Communication - Presse : Vincent SCHRICKE
- Responsable Logistique : Jean-Pierre HOUSSIN / Benjamin OBEIN
- Responsables Implantation-Matériel : Louis ROMMELAERE / Corentin BOULET / Antoine ROPITAL
- Responsable Parcs : Lionel FLAMENT / Cédric LOOCK / Loïc PLANQUE
- Responsable VHRS : Gianni PASQUALINI



Secrétariat du Rallye

Adresse	VALLEE Damien – 51 Clos des Hellébores, 59496 HANTAY
Téléphone	06 59 06 55 94
E-Mail	rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com
Facebook	Rallye du Pays du Lin Organisation
Permanence	P.C. à la mairie de Bollezeele – Tél. : 06.59.06.55.94

Tableau d'affichage	Hall de la mairie de Bollezelee – du 23 au 25 Octobre 2026
----------------------------	--

Organisateur Technique

Adresse	Team Olivier Planque RACING – 41 Rue de l'épargne, 59280 ARMENTIERES
----------------	--

Téléphone	06 24 50 64 63
------------------	----------------

Mail	orgatopracing@gmail.com
-------------	-------------------------

1.1P — Officiels

FONCTION	NOM	LICENCE / ASA
OBSERVATEURS & COMMISSAIRES SPORTIFS		
Observateur Ligue Hauts de France	François LANGLET	1559 / 0102
Président Commissaires Sportifs	Guy LERBUT	179771 / 0106
Membre Commissaires Sportifs	Angélique GODEFROY	248557 / 0114
Membre Commissaires Sportifs	Marie PINTO	309787 / 0111
DIRECTION DE COURSE		
Directeur de Course	Michaël LACHERE	58237 / 0112
Directeur de Course Adjoint	Dimitri HEMBERT	205021 / 0112
Directeur de Course VHC / VHRS	Marie-Line LOOTVOET	5938 / 0112
Adjoint DC – ES 1	Martine PICHELIN	18416 / 0111
Adjoint DC – ES 2	Patrick PERRIN	6678 / 0112
DC sur ES 1-3-5-7	Alexis SERIS	16688 / 0116
DC sur ES 2-4-6-8	Jean Pierre LACROIX	3474 / 1303
SERVICES TECHNIQUES & MÉDICAUX		
Médecin Chef	FORMEDIC 62	
Informatique et Classement	Sébastien DUFRENNE	179789 / 0112
Classement VHRS	Gianni PASQUALINI	308788 / 0106
Transmission Radio Ligue	Sébastien DUFRENNE	179789 / 0112
COMMISSAIRES TECHNIQUES		
Responsable CT Moderne	Michaël SCHIEPTES	56540 / 0116
Responsable CT VHC / VHRS	Bernard POTTIER	5010 / 0112
Commissaire Technique	Stéphane LEULLIETTE	10739 / 0112
Commissaire Technique	Jean-Michel DESSE	5538 / 0116
Commissaire Technique	Marc RICHE	2261 / 0116
Commissaire Technique	Ludovic ODENT	329348 / 0116
Commissaire Technique	Laurent BRAURE	196163 / 0114
Commissaire Technique	Philippe BOUREL	193692 / 0112

Commissaire Technique	Nassim Chakib BENAMAR	332781 / 0102
Responsable Vérif. Administratives	Laetitia VALLEE	205215 / 0114
RELATIONS CONCURRENTS & COMMUNICATION		
Responsable Relations Concurrents	Aurélié FERNANDES	6743 / 0102
Relations Concurrents	Véronique PIGOT	112507 / 0112
Relations Concurrents	Patrick GRENIER	220147 / 0112
Relations Concurrents Stagiaire	Bertrand DANEL	354155
Chargé Relations Presse	Vincent SCHRICKE	
Speaker	Maxime FOURNEZ	
VOITURES OFFICIELLES & JUGES DE FAITS		
Voiture Tricolore	François LANGLET	1559 / 0102
Voiture Tricolore	Jean-Marc ROGER	3257 / 0114
Voiture Autorité	Lionel FLAMENT	251045 / 0106
Voiture Autorité	Olivier PLANQUE	4558 / 0106
Juge des Faits	Jean François ROUSSELLE	2589 / 0116
Juge des Faits	Martine ANNICOTTE	4313 / 0102
Juge des Faits	Yves ANNICOTTE	5161 / 0102

À l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.2P — Éligibilité

- La Coupe de France des Rallyes 2027 (coefficient 3)
- Les Championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (LSAHF)
- Les Challenges Pilotes-Copilotes de l'ASACNF

1.3P — Vérifications

Les « Pré-vérifications administratives » auront lieu immédiatement après la prise du Roadbook. **Il est donc indispensable de vous présenter avec TOUS les documents ORIGINAUX.**

Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications techniques.

Vérifications Techniques	Garage BOO et VANHEE – RENAULT 86 Rue de l'église, 59470 Bollezeele Vendredi 23 Octobre 2026 de 17h00 à 21h00
--------------------------	---

Seul le véhicule de course est autorisé sur le lieu des vérifications. Les voitures roulantes pourront se rendre aux vérifications en respectant le code de la route.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées sur le parc fermé final et/ou au Garage BOO et VANHEE. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

À l'issue des vérifications, un parc gardienné obligatoire sera à la disposition des concurrents après les vérifications techniques.

1.4P — Tableau d’Affichage

Le tableau d'affichage officiel sera numérique et accessible via www.pksoft.fr. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

ARTICLE 2P — Assurances

Conforme au règlement standard FFSA.

Les voitures de reconnaissance et d'assistance, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P — Concurrents et Pilotes

3.1P — Demande d’Engagement / Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 5ème Rallye National du Pays du Lin – 2ème Rallye National du Pays du Lin VHRS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée.

Date limite : Lundi 12 Octobre 2026 à 24h00 – cachet de la poste faisant foi

Adresse	Monsieur VALLEE Damien 51 Clos des Hellébore, 59496 HANTAY
Mail	rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com

L'épreuve est ouverte aux concurrents étrangers en possession d'une licence nationale en cours de validité délivrée par leur ASN et présentant une autorisation de leur ASN.

Le nombre total des engagés tous rallyes confondus est de 140 voitures maximum. Au-delà de ce nombre, une liste de suppléants sera établie.

3.1.11P — Droits d'Engagement

AVEC publicité facultative**580,00 €***soit 564€ + 6€ challenge commissaires + 10€ géolocalisation***SANS publicité facultative****1 144,00 €***soit 1128€ + 6€ challenge commissaires + 10€ géolocalisation*

Les chèques devront être établis à l'ordre de : **orgatopracing**

Ils seront encaissés à la clôture des engagements.

3.1.12P — Documents Requis

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que de la photocopie des documents suivants :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote
- Licences du pilote ET du copilote
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- 1ère page de la fiche d'homologation du véhicule
- 1ère page du passeport technique

Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

Conditions de Remboursement

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve que l'organisateur ait été prévenu par courrier ou e-mail.

- Sans retenue jusqu'au 14/10/2026
- 50% de retenue pour les demandes reçues du 15/10 au 22/10/2026
- 100% de retenue pour les demandes le jour du rallye

3.2.10P — Obligations des Équipages

Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence (Règlement Médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelle que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3P — Ordre des Départs

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 5ème Rallye National du Pays du Lin partira après la dernière voiture VHC.

L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : VHRS - VHC - Moderne.

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la dernière ES courue de la 1ère étape. Les pénalités de la 1ère étape seront incluses au début de la 2ème étape.

ARTICLE 4P — Voitures et Équipements

4.3P — Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévus à cet effet à Arnèke (emplacement précisé dans le carnet d'itinéraire).

- Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation.
- Il est formellement interdit de faire des tracés au sol pour réservation d'emplacement.
- La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 30m² par voiture + 20m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.
- Tout ravitaillement en carburant est interdit sur les secteurs de liaison.
- Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres sous peine d'une amende.
- Dans les parcs d'assistance, la pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche sous la voiture et le camion d'assistance est fixée à 200€.
- Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.
- La vitesse des véhicules d'assistance dans les parcs d'assistance est limitée à 30 km/h.

Les entrées des véhicules d'assistance se feront le Vendredi 23 Octobre 2026 à partir de 14h00.

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des vignettes spécifiques devront impérativement être mises sur le pare-brise.

Un parc à plateaux et remorques est organisé à proximité du parc d'assistance (emplacement précisé sur le carnet d'itinéraire). Toute dépose de plateau ailleurs qu'au parc à plateaux est interdite.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations concernant les plateaux des concurrents.

4.8P — Géolocalisation

La mise en place de la géolocalisation est considérée comme une mesure de sécurité. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis aux vérifications techniques contre une caution de 200€ en chèque à l'ordre d'orgatopracing ou en espèces.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués, il sera alors perçu 50,00€ de frais administratifs.

En cas de destruction totale consécutive à une sortie de route ou un incendie, la caution sera restituée.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. course, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés en colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard à l'adresse suivante :

Retour Traceurs

Sébastien DUFRENNE 15 bis rue noire, 62650 PREURES

ARTICLE 5P — Publicité

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier distribué à la prise du Road Book.

ARTICLE 6P — Sites et Infrastructures

6.1P — Description du Parcours

Le **5ème Rallye National du Pays du Lin** représente un parcours total de **281,20 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **128,60 km** dont **48,80 km** en ES

- Etape 2 : **152,60 km** dont **52,82 km** en ES

Il comporte **8 épreuves spéciales (4 différentes)** d'une longueur totale de **101,62 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3	Zegerscappel – Arnèke	9,40 km	× 2	18,80 km
ES 2.4	Volckerinckhove – Lederzeele	15 km	× 2	30 km
ES 5.7	Esquelbecq	11,46 km	× 2	22,92 km
ES 6.8	Eringhem	14,95 km	× 2	29,90 km

6.2P — Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye. Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.

6.2.1P — Horaires des Reconnaissances

Les reconnaissances des ES sont limitées à 3 passages.

- Samedi 17 Octobre 2026 de 09h00 à 18h00 – pour l'étape 1 et 2
- Dimanche 18 Octobre 2026 de 09h00 à 18h00 – pour l'étape 1 et 2
- Vendredi 23 Octobre 2026 de 09h00 à 18h00 – pour l'étape 1 et 2

Un carnet de contrôle des reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et sera remis impérativement le Vendredi 23 Octobre 2026, au CH d'entrée des vérifications techniques.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo bille l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le carnet d'itinéraire (départs et arrivées). Des pointages intermédiaires seront effectués.

6.2.2P — Véhicule de Reconnaissance

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés « RALLYE DU PAYS DU LIN RECONNAISSANCE + numéro d'ordre » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P — Retrait du Carnet d'Itinéraire

Hostellerie Saint-Louis – 47 Rue de l'église, 59470 Bollezeele	Sam. 17 Oct. de 08h00 à 13h00 / Dim. 18 Oct. de 08h00 à 13h00
Hostellerie Saint-Louis – 47 Rue de l'église, 59470 Bollezeele	Vendredi 23 Octobre 2026 de 08h00 à 13h00

ARTICLE 7P — Déroulement du Rallye

7.2P — Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.3.5P — Pointage des Carnets de Bord

Le pointage des carnets de bord aux CH ainsi qu'aux départs et aux points Stop se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord du véhicule.

7.5.17.4P — Abandon

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de l'étape [la section] qui suit celle de l'abandon, après validation du commissaire technique.

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible.

NUMÉRO D'ABANDON : 03.21.81.47.19

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

7.5.18P — Sécurité des Concurrents

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encourt une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA.

ARTICLE 8P — Réclamation / Appel

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P — Classements

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P — Prix et Coupes

Les prix en espèces sont expédiés par courrier après le rallye, non-cumulables au classement général et aux classes.

Classement Général

Classement Général	1er – 560 €	2ème – 400 €	3ème – 300 €
--------------------	-------------	--------------	--------------

Classement par Classe

	1er	2ème	3ème	4ème
Plus de 10 partants	450 €	250 €	150 €	100 €
De 6 à 10 partants	350 €	200 €	130 €	
De 4 à 5 partants	250 €	150 €		
De 1 à 3 partants	200 €			

Classement Féminin

Classement Féminin	1ère	2ème
Plus de 3 partantes	250 €	150 €
De 1 à 3 partantes	150 €	—

Les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1er pilote sur le bulletin d'engagement (art.9.6 du règlement standard des rallyes).

Évolution des Primes selon les Partants (Moderne)

- À partir de 101 partants en moderne : 100% des primes
- 86 à 100 partants en moderne : 75% des primes
- 70 à 85 partants en moderne : 50% des primes
- Moins de 70 partants en moderne : pas de primes

Coupes ou trophées : La remise des coupes ou trophées se fera sur le podium, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

